

Il se fait beaucoup de recherches afin de trouver comment le mieux favoriser les sports et les clubs récréatifs et susciter l'intérêt au sujet des activités propices à l'aptitude physique. Le Conseil national a établi onze comités permanents qui évoluent dans les sphères suivantes: athlétisme et jeux olympiques, initiatives urbaines et rurales, services d'hygiène et gymnastique thérapeutique, sports et jeux, éducation physique à l'école, gymnastique et initiatives connexes, natation, secours aux noyés et installations de baignade, formation de moniteurs, récréation industrielle, initiatives culturelles, entraînement de la jeunesse et service universel.

La définition du terme "aptitude physique nationale" est donnée dans une résolution du Conseil, énoncée ainsi:—

"Qu'il soit résolu que le Conseil interprète l'expression aptitude physique comme voulant dire le meilleur état de santé possible, auquel sont ajoutées des qualités telles que la force, l'agilité et l'endurance comme il est nécessaire pour une vie d'utilité maximum pour sa famille et son pays. De plus, bien que les fins de la Loi soient de développer l'aptitude physique du peuple canadien, le Conseil appuie fortement sur le caractère quadruple de l'aptitude, qui est spirituel, moral, mental et physique, et que l'aptitude dans son ensemble doit commencer au foyer, à l'église, à l'école et dans la localité. Par ailleurs, là où des programmes locaux d'aptitude physique sont établis, bien que patronnés par le gouvernement, ils devraient être une entreprise locale et dirigés localement."

Le Conseil reconnaît parfaitement la grande nécessité de cours de formation pour les moniteurs et d'autres cours conduisant au grade universitaire, dans les universités. Les principales fonctions du Conseil sont surtout de conseiller et de stimuler plutôt que d'administrer et d'exécuter tous les détails du programme. L'exécution effective du programme relève de la province et de la localité.

La réponse des gouvernements provinciaux a été très encourageante. Bien qu'à l'heure actuelle seules l'Université de Toronto et l'Université McGill (Montréal) aient des cours universitaires en éducation physique, en hygiène et en récréation, on projette de les établir dans plusieurs autres universités du Canada. A cette fin, le Comité permanent du Conseil sur la formation de moniteurs, avec la collaboration de moniteurs en éducation physique tant au Canada qu'aux Etats-Unis, a préparé un cours universitaire modèle conduisant au grade de bachelier en sciences (hygiène, éducation physique et récréation). Comme plusieurs excellents moniteurs en aptitude physique et récréation, au niveau universitaire et à tous les autres degrés, servent ou ont servi dans les forces armées, le Conseil a recommandé que les ministères provinciaux en cause utilisent cette source de futurs moniteurs. Avec l'aide des fonctionnaires des Ministères du Travail et des Affaires des anciens combattants, la Division de l'aptitude physique a été en mesure de fournir des conseils concernant l'établissement de cours de formation pour les anciens combattants dans les diverses provinces. Au sujet de cette formation, les points suivants ont été mis en lumière:—

- (1) Si un tel programme de formation est exécuté par l'intermédiaire des ministères provinciaux de l'Instruction publique comme partie des programmes de formation professionnelle des provinces, il semble dans l'ordre que les provinces sollicitent une aide pécuniaire de la part du gouvernement fédéral, en vertu des dispositions de la loi sur la coordination de la formation professionnelle, appliquée par le Ministère du Travail.
- (2) A tout événement, les personnes démobilisées, qui reçoivent une telle formation comme partie de leur rétablissement dans la vie civile, auront droit à une assistance au moyen de droits d'inscription scolaires (le cas échéant) et d'octrois de formation en vertu de l'ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement (C.P. 5210).

En vertu de la loi sur la coordination de la formation professionnelle, des positions bien déterminées doivent être disponibles avant que le Gouvernement ne dispense la formation. Comme des centaines de localités ont projeté ou projettent l'érection de centres de récréation et d'autres entreprises pour favoriser l'aptitude physique,